



Séance du conseil communautaire qui se déroulera au siège de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau le :

Jeudi 21 mars 2024 à 9h30

ORDRE DU JOUR	
	<p>PRÉAMBULE</p> <p>➔ Élection du secrétaire de séance, appel et adoption du Procès-Verbal de la séance du 15/02/2024</p> <p>➔ Information des décisions prises par le Président et le Bureau par délégation du conseil</p>
1.	<p>ADMINISTRATION</p> <p>1.1 Cession du compacteur</p> <p>1.2 Zones d'accélération des énergies renouvelables</p> <p>1.3 projet de création du parc naturel régional Maures-Estérel-Tanneron</p>
2.	<p>FINANCES</p> <p>2.1 Comptes administratifs 2023 et délibérations associées (compte de gestion et affectation de résultat)</p> <p>2.1.1 Budget principal</p> <p>2.1.2 Budget annexe eau potable</p> <p>2.1.3 Budget annexe assainissement collectif</p> <p>2.1.4 Budget annexe assainissement non collectif</p> <p>2.2 Budgets primitifs 2024 et délibérations associées</p> <p>2.2.1 Budget principal, taux d'imposition, taxe Gemapi et attribution de subventions</p> <p>2.2.2 Budget annexe eau potable</p> <p>2.2.3 Budget annexe assainissement collectif, révision redevance assainissement</p> <p>2.2.4 Budget annexe assainissement non collectif</p> <p>2.3 Nos Territoires d'Abord – signature de l'avenant n°1 au contrat 2023-2027</p> <p>2.4 Fonds de concours La Farlède</p>
3.	<p>DSP EAU / ASSAINISSEMENT</p> <p>3.1 Avenant n°2</p>
4.	<p>PERSONNEL COMMUNAUTAIRE</p> <p>4.1 Forfait mobilités durable</p>
	QUESTIONS DIVERSES – INFORMATION

